

# Arts Corporels & THERAPIE

## Formation complémentaire

Tours (37) ■ 2012

L'enseignement est destiné aux personnes souhaitant utiliser le pouvoir éducatif ou l'exploitation thérapeutique du théâtre, de la danse et de l'expression corporelle comme compléments techniques à l'Art-thérapie.

### **Domaines d'application concernés**

Exclusion sociale, handicaps mentaux, pédiatrie, troubles de la vieillesse et maladies dégénératives, oncologie, pénalités physiques, mentales et sociales...

### **Organisation de l'enseignement**

Cinq modules théoriques (20%) et pratiques (80%) de 20 h. :

- Généralités.
- Originalité artistique.
- Incidence de la danse sur le jeu théâtral.
- Incidence du jeu théâtral sur la danse.
- Atelier d'Art-thérapie à dominante théâtre et danse.

Soit un total de 100 h. de cours théoriques et pratiques et 60 h. de travail personnel (estimation).

### **Pré-requis et sélection**

*(après acceptation par l'organisme de formation)*

Le candidat doit justifier d'une pratique en art corporel et du suivi (ou en cours) d'une ou des formations suivantes : Intervenant Spécialisé en Art-thérapie Afratapem, Diplôme universitaire d'Art-thérapie de Tours, Poitiers, Grenoble ou Lille (UCL).

Sélection sur étude de dossier (lettre de motivation, candidature, CV et justificatifs). Un rendez-vous avec le responsable de formation peut être nécessaire.

Activité placée sous le haut patronage du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture.

Les cours sont dispensés par des enseignants du Diplôme Universitaire d'Art-thérapie et des art-thérapeutes professionnels membres de la guilde des art-thérapeutes.

AFRATAPEM  
3 rue Calmette - 37540 St Cyr/Loire  
Tél. 02 47 51 86 20 Fax 02 47 51 76 23  
afratapem@wanadoo.fr  
www.art-therapie-tours.net



## Programme pédagogique 2012

Enseignement théorique et activités spécialisées pratiques : 100 h.

### Module I – Généralités (20 h.)

Originalité du théâtre et de la danse dans les activités humaines

Mise en place d'un atelier d'Art-thérapie à dominante corporelle

Ressentis et représentés dans les activités corporelles

Mécanismes humains impliqués dans l'activité corporelle au regard de l'opération artistique

### Module II – Originalité artistique (20 h.)

Ressentis et représentés relatifs au cadre spatio-temporel

Activité motrice et mentale relative aux activités corporelles

Poids et masse dans les activités corporelles : le mouvement naturel

Poids et masse dans les activités corporelles : le mouvement dansé

### Module III – Incidence de la danse sur le jeu théâtral (20 h.)

Ce que la danse peut apporter corporellement au comédien

Relation : corps et silence, bruit, sons, musiques

Productions et représentations dansées

Mouvement, comportement, théâtre et danse

### Module IV – Incidence du jeu théâtral sur la danse (20 h.)

Ce que le théâtre peut apporter corporellement au danseur

Mise en scène et jeux d'acteur

Parler, réciter, exprimer dans le jeu théâtral

Verbal, non-verbal et hors-verbal

### Module V – Atelier d'Art-thérapie à dominante théâtre et danse (20 h.)

Protocole thérapeutique

Indications en Art-thérapie à dominante corporelle

Justifications des items et stratégies thérapeutiques

Evaluation des résultats et programme de soins

Examen de fin de formation : une demi-journée hors temps de formation

**Calendrier** : I. 26-28/03 II. 14-16/05 III. 18-20/06 IV. 10-12/09 V. 12-14/11 + 15/11

### Evaluation et validation

Une attestation de fin de formation est délivrée aux personnes ayant participé à la formation.

Le certificat de formation peut être obtenu après validation des épreuves suivantes :

1- participation à la formation

2- réussite à l'examen de fin de formation (note supérieure ou égale à 12/20)

3- validation de la formation Intervenant Spécialisé Art-thérapie.

### Accès à la formation

*Individuels* : l'inscription à la formation fait l'objet d'un contrat de formation professionnelle (article L 6353 du code du travail) signé entre le stagiaire et l'organisme de formation.

*Salariés* : possibilité de prise en charge par les fonds de formation (Fongecif, ANFH, AFDAS, Uniformation...), votre entreprise ou la collectivité qui vous emploie. Plan de formation ou DIF

*Demandeurs d'emploi* : renseignements auprès de votre Pôle Emploi.

### Equipe pédagogique

**Richard FORESTIER**,  
Directeur d'enseignement et de recherche à l'AFRATAPEM, responsable scientifique du Diplôme Universitaire d'Art - thérapie (Faculté de Médecine Tours, Grenoble, Lille).

**Susanna BARDSLEY**  
Comédienne, pratique théâtrale depuis quinze ans dans le secteur médico-social, travail sur l'expression corporelle, vocale et l'improvisation. Art-thérapeute diplômée d'université et membre de la guilde des art-thérapeutes.

**Sarah DUTHILLE**  
Danseuse diplômée d'Etat, professionnelle depuis quinze ans (interprétation en danse et théâtre, assistantat à la mise en scène, pédagogie, chorégraphie). Art-thérapeute diplômée d'université et membre de la guilde des art-thérapeutes.



### Frais de formation

Individuel

590,00 €

Prise en charge

956,00 €

Adhésion à l'AFRATAPEM  
de 18,30€

Les modalités de règlement et de cessation anticipée du fait du stagiaire sont indiquées dans le contrat de formation signé entre le stagiaire et l'organisme de formation – articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du code du travail.